

27^{ème} rapport annuel

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

Le tableau de bord

présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie à l'Université Paris Ouest

- Jeudi 29 janvier 2015 -

Les faits marquants en 2014 : une détention de crédits en recul pour la 6^{ème} année consécutive.

En 2014, le taux de détention des crédits a de nouveau reculé pour s'établir à 46,5 %, en dessous des bas niveaux déjà constatés en 2012 et en 2013 : c'est le niveau le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître depuis 1989.

La reprise du marché de l'ancien constaté dès le printemps 2013 n'a pas été assez rapide pour contrarier la tendance récessive du taux de détention des crédits immobiliers : et cette reprise a été interrompue au cours du printemps 2014, par la mise en œuvre de certaines dispositions de la loi ALUR. Aussi, comme les dispositions du Plan de Relance de la construction, dont la plupart étaient à effet au 1er octobre 2014, n'ont pas eu le temps suffisant pour inverser les tendances, le taux de détention des crédits immobiliers a encore reculé en 2014, pour s'établir à 30,6 % sous l'effet notamment du repli du taux de diffusion de l'accession à la propriété.

Dans un environnement macroéconomique peu propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motorcycle, travaux d'amélioration du logement), l'usage des crédits à la consommation a connu un nouveau recul. Sous l'effet de la loi Hamon venant renforcer les dispositions de la loi Lagarde, l'usage du crédit à la consommation recule en 2014, bien au-delà des conséquences que la dégradation de l'environnement économique aurait pu provoquer. A la fin de l'année 2014, 25,6 % des ménages détenaient ce type de crédits, donc au plus bas depuis la création de l'Observatoire.

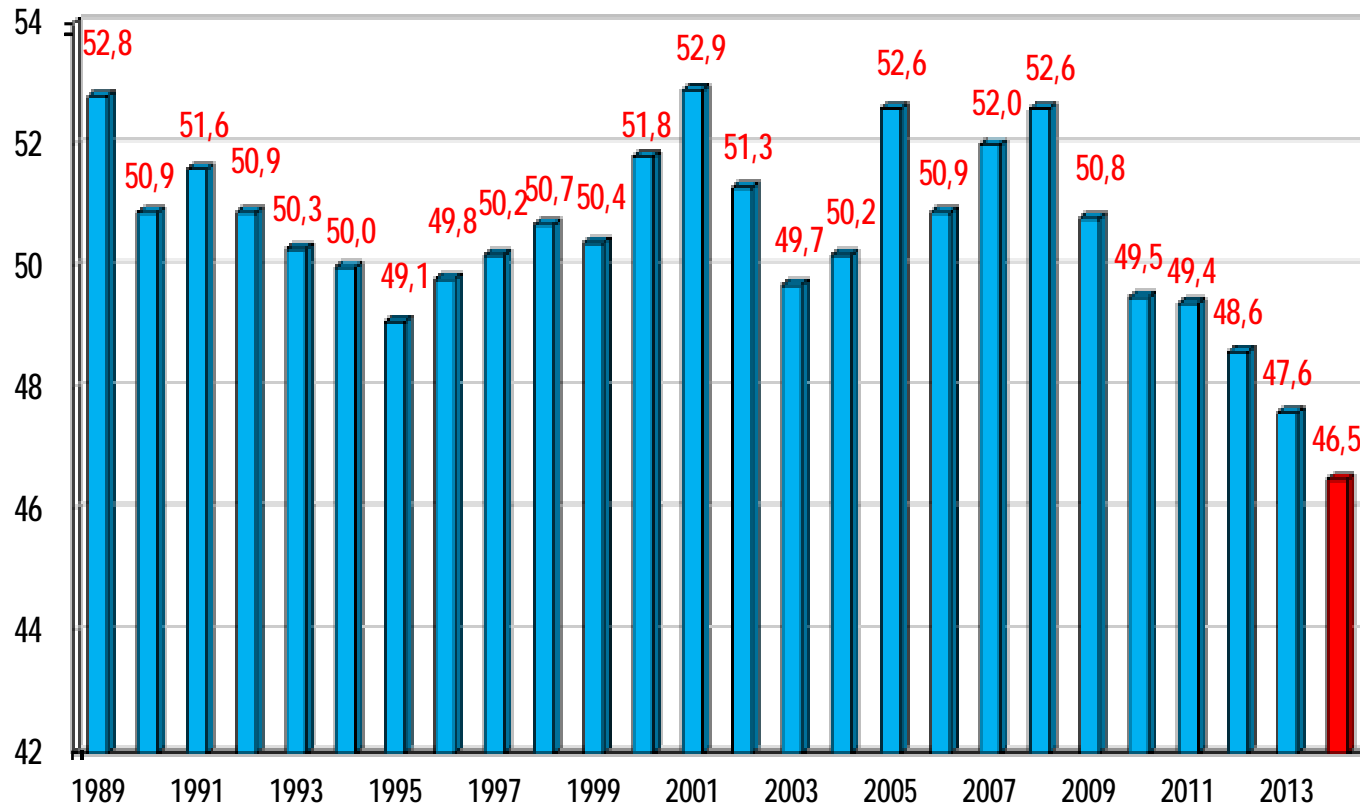
Il est vrai que les ménages qui recourent aux crédits ne sont guère optimistes, comme cela se constate d'ailleurs pour les ménages qui ne détiennent pas de crédit : même si l'appréciation qu'ils portent sur leur situation financière semble se stabiliser, ils se sentent moins à l'aise avec leur budget que par le passé, sous l'effet d'une conjoncture macroéconomique défavorable.

Quant aux intentions de souscription de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2015, après une année 2014 qui fait figure d'embellie, elles sont redescendues à leurs bas niveaux des années 2011-2012.

2014, poursuite du recul de la part des ménages détenant des crédits.

Dans une économie en panne, nombre de ménages ont choisi de renoncer ou de différer leurs projets immobiliers ou de consommation : le taux de détention des crédits chute à 46,5 % en fin d'année 2014.

Le taux de détention des crédits diminue encore en 2014, créant un nouveau record et se situant à son plus bas niveau depuis 25 ans. Depuis 2008, ce sont plus de 1,7 million de ménages qui sont sortis du marché des crédits.

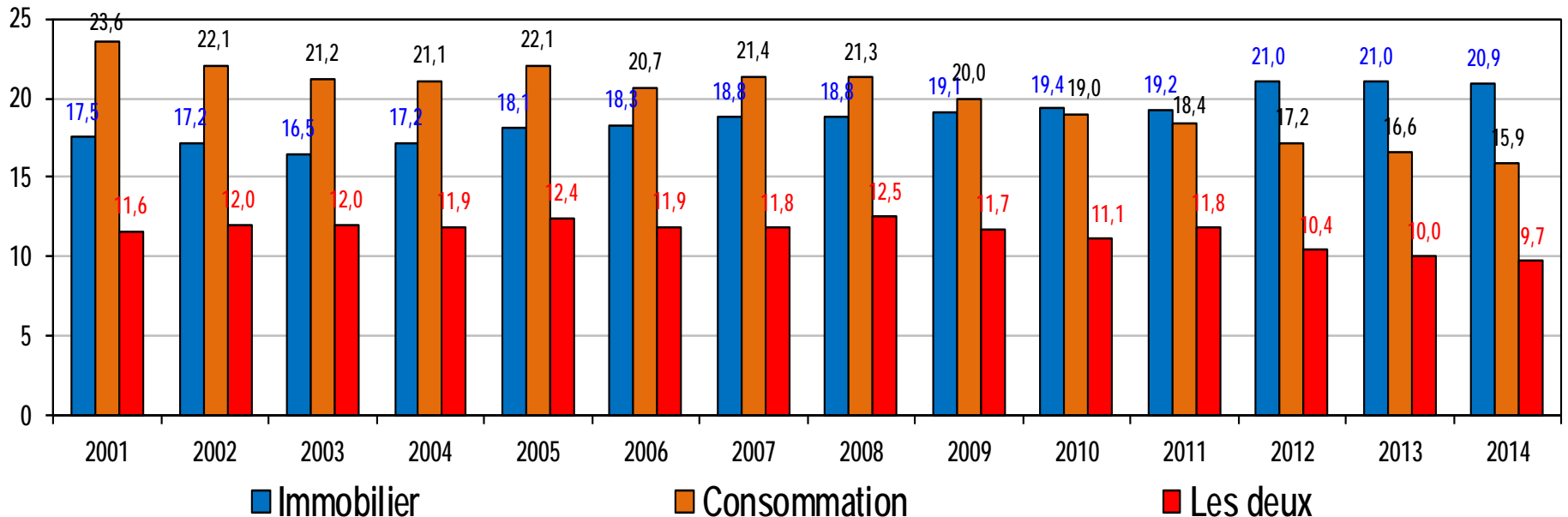


Le taux de détention des crédits à la consommation recule encore en 2014 : il s'établit à 25,6 %, au plus bas que l'Observatoire a eu à connaître.

La diffusion des « cartes » de magasin recule encore à 5,1 % comme, dans une moindre mesure, celle des crédits directement contractés sur le lieu de vente à 5,8 %. Et dans un environnement peu porteur (crise économique, dispositions des lois Lagarde et Hamon), les ménages ont aussi réduit leur recours aux crédits à la consommation contractés auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit.

Les ménages abandonnent principalement des projets de consommation durable.

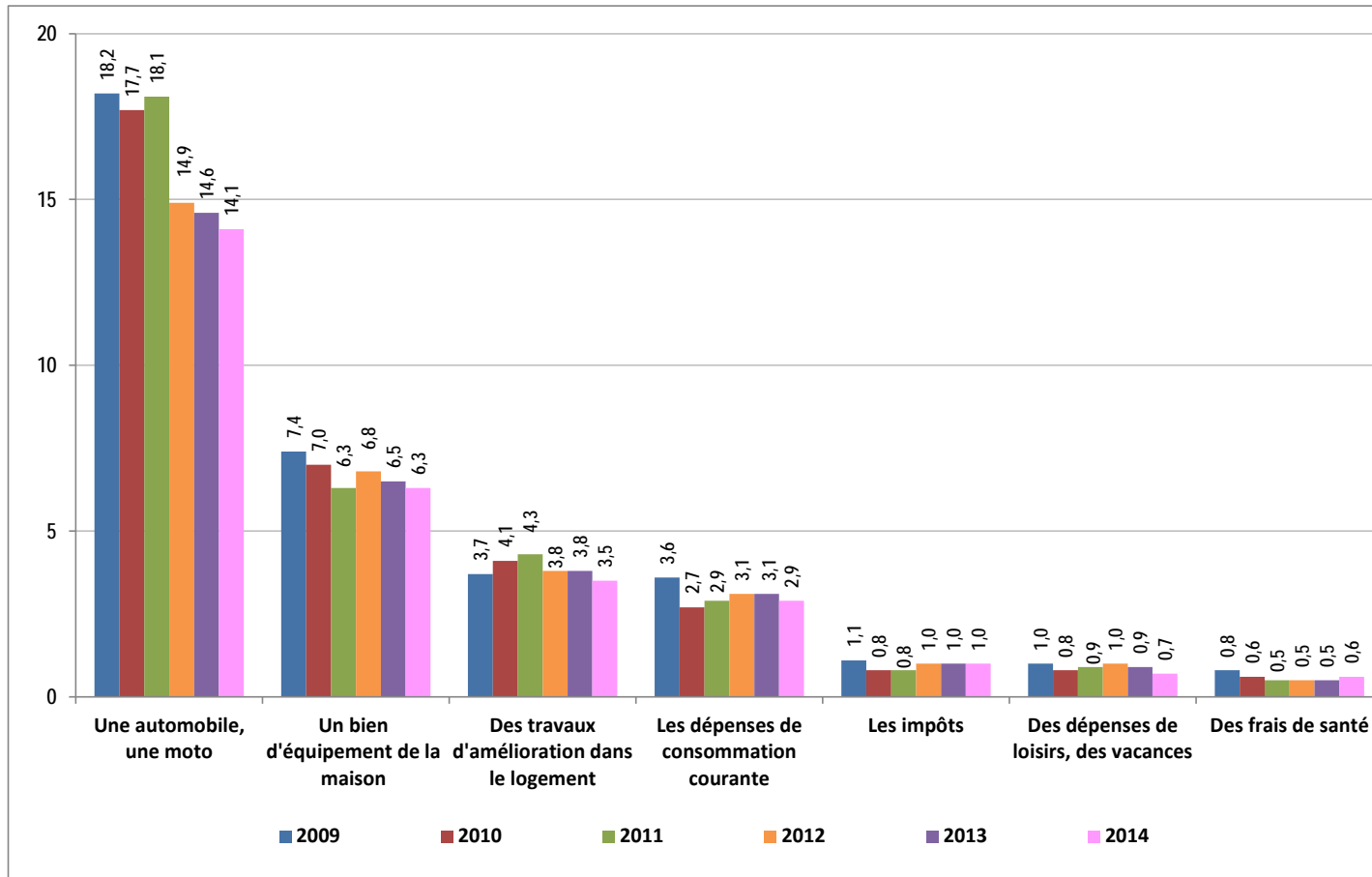
Le taux de détention des crédits immobiliers a légèrement reculé, à 30,6 % : la part des ménages détenant des crédits afin d'accéder à la propriété a elle aussi un peu diminué pour s'établir à 23,2 %.



Les crédits à la consommation servent toujours à réaliser des projets d'équipement.

En 2014, 93,4 % des crédits à la consommation utilisés servent à financer la réalisation de projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux d'amélioration des logements) : en 2009, cette proportion était de 92,4 %.

Sur un marché déprimé, l'usage des crédits à la consommation pour financer des véhicules automobiles ou des motos a baissé fortement depuis 2009 : ce qui explique une large part de la diminution du taux global de détention. En revanche, après avoir diminué entre 2009 et 2011, l'usage de ces crédits pour financer des biens d'équipement de la maison paraît stabilisé depuis deux ans. Depuis 2009, ces crédits sont mobilisés pour assurer le financement de dépenses d'amélioration des logements par une part comparable des ménages. Les autres utilisations de ces crédits, moins essentielles pour le ménage (des loisirs, des vacances ou des placements financiers) stagnent.



Part des ménages qui financent ce type de dépenses (en % de l'ensemble des ménages)

De 2011 à 2013, le sentiment des ménages détenant des crédits sur leur situation financière s'est dégradé : en 2014, c'est plutôt le sentiment de stabilisation qui prévaut, avec une décreue de la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est récemment détériorée.

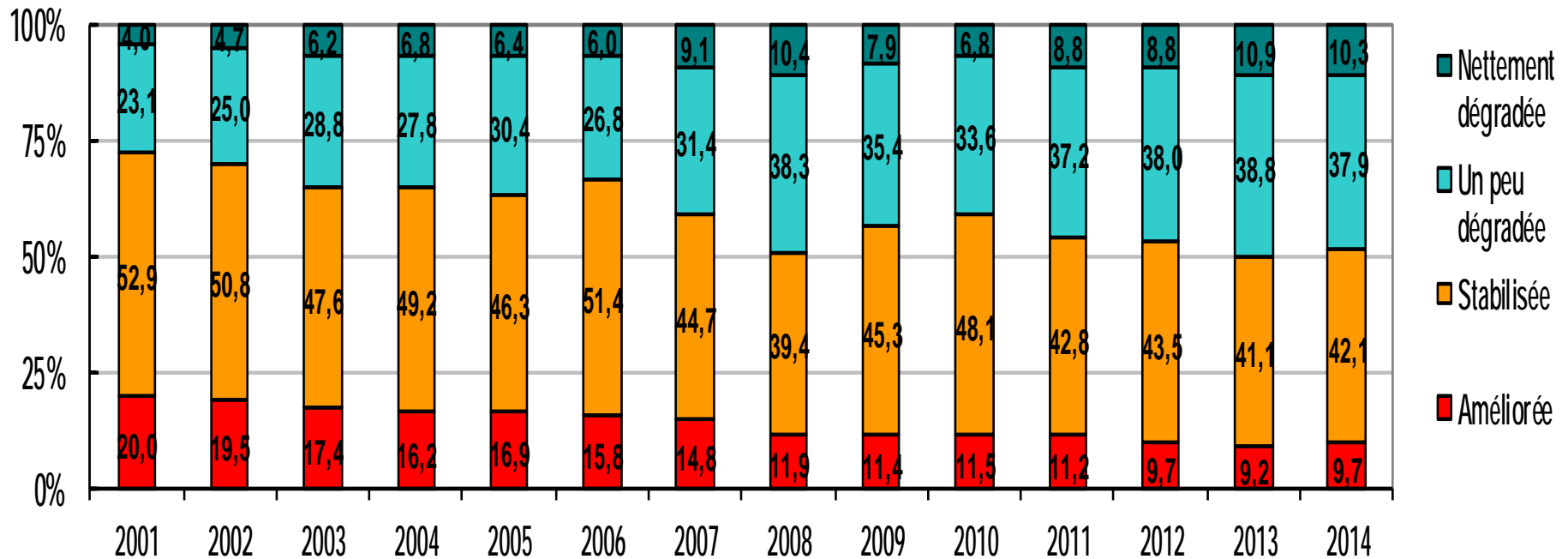
10,3 % considèrent qu'elle s'est nettement dégradée (10,9 % en 2013)

37,9 % qu'elle s'est un peu dégradée (38,8 % en 2013)

42,1 % qu'elle s'est stabilisée (41,1 % en 2013)

9,7 % qu'elle s'est améliorée (9,2 % en 2013)

Cette dégradation est générale et se retrouve aussi chez les ménages ne détenant pas de crédit.

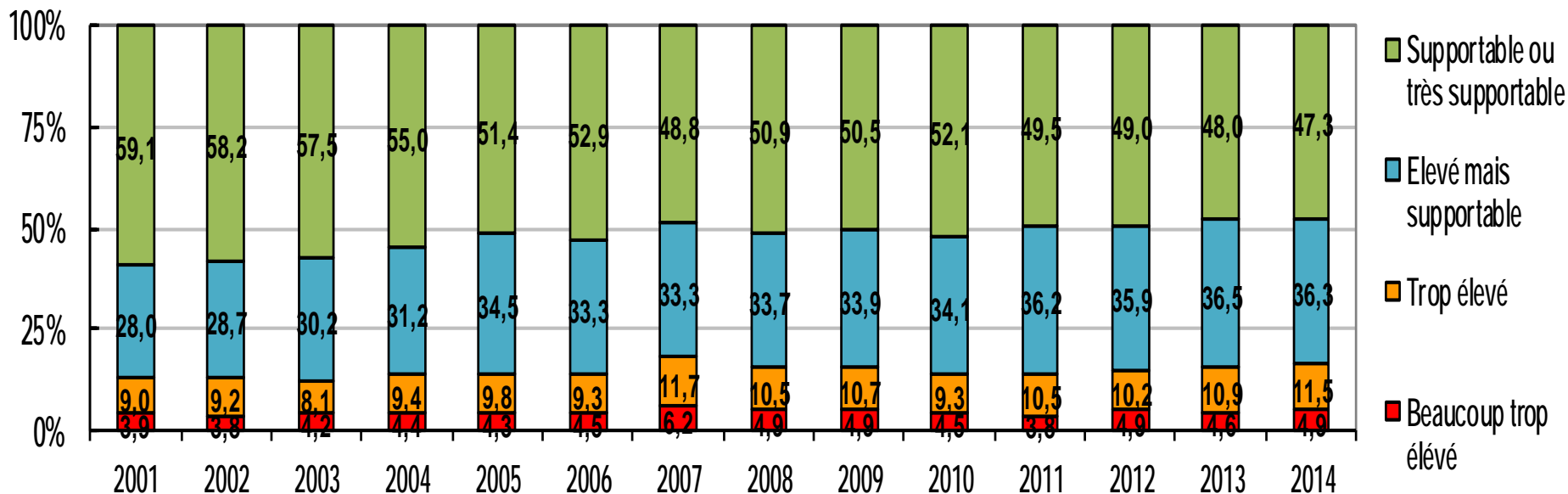


Sous l'effet de la détérioration de leur situation financière et budgétaire, les ménages estiment que le poids de leurs charges de remboursement s'est alourdi.

4,9 % beaucoup trop élevé (4,6 % en 2013)
 11,5 % le considèrent trop élevé (10,9 % en 2013)
 36,3 % élevé mais supportable (36,5 % en 2013)
 47,3 % le considèrent comme supportable ou très supportable (48,0 % en 2013)

Une grande majorité des ménages détenant des crédits, 83,6 % d'entre eux, considèrent toujours que leurs charges de remboursement sont supportables ou très supportables.

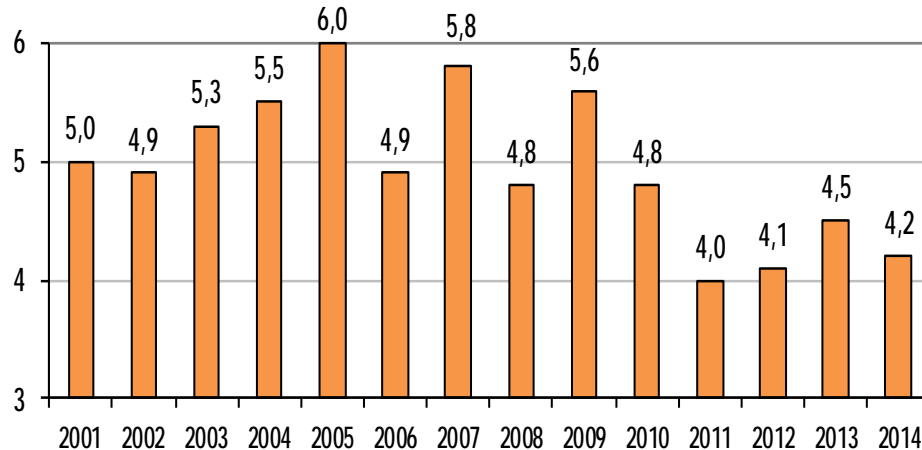
La dégradation de l'environnement général ressentie par les ménages depuis quatre ans explique pourquoi ceux qui recourent au crédit estiment que le poids de leurs charges de remboursement s'est alourdi.



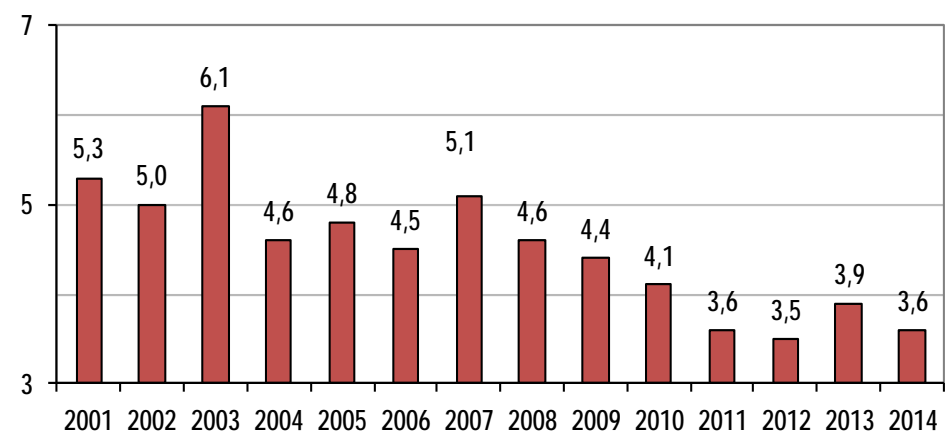
Les intentions de recours au crédit dans les mois à venir rechutent : autant pour les crédits immobiliers que pour les crédits à la consommation.

Après une embellie en 2013, les intentions reviennent à leurs bas niveaux des années 2011-2012. Le dynamisme dont la demande avait fait preuve durant la première moitié des années 2000 paraît lointain.

Intentions de souscrire un crédit immobilier



Intentions de souscrire un crédit consommation



La demande de crédits semble toujours paralysée, les ménages restant inquiets des évolutions du pouvoir d'achat et de la situation de l'emploi.

Les intentions de souscription de nouveaux crédits dans les six premiers mois de 2015 se dégradent de nouveau : aussi bien pour les crédits immobiliers (4,2 % fin 2014, contre 4,5 % fin 2013) que pour les crédits à la consommation (3,6 % fin 2014, contre 3,9 % fin 2013).

Les intentions de souscription de crédits pour les six 1^{ers} mois de 2015 redescendent vers les niveaux les plus bas constatés depuis 1989.

En conclusion.

Après deux crises économiques qui ont fortement déstabilisé les ménages et les ont conduits à réviser leurs projets immobiliers et de consommation et à limiter leurs recours aux crédits, et après 6 années d'un recul quasiment ininterrompu, le taux de détention des crédits est descendu en 2014 à 46,5 %, au niveau le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître depuis 1989.

L'amélioration constatée dès le printemps 2013 sur les marchés immobiliers et le regain des intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers et à la consommation pour 2014 ont été sans suite : les évolutions du pouvoir d'achat et la situation de l'emploi ont eu raison de leur optimisme.

Le recours au crédit reste pourtant un élément décisif de réalisation des projets immobiliers ou de consommation. Et ces utilisations s'inscrivent le plus souvent dans une logique de projets patrimoniaux ou d'amélioration du cadre de vie des ménages au travers de l'équipement de la maison. Les ménages semblent avoir modifié leur pratique de recours au crédit à la consommation, contraints il est vrai par des dispositions législatives successives.

En dépit des annonces publiques en faveur du secteur du logement (relance de l'accession, amélioration des incitations à l'investissement locatif privé, assouplissement du dispositif d'encadrement des loyers, ...) et de conditions de crédit qui n'ont jamais été aussi bonnes, la demande de crédits immobiliers semble toujours paralysée, les ménages restant inquiets des évolutions de leur pouvoir d'achat et de la situation de l'emploi. L'appétence pour les crédits à la consommation reste faible. Aussi, les intentions de souscription de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2015 sont redescendues, vers les niveaux les plus bas que l'Observatoire a constatés depuis 1989.